



Établissement public
chargé de la conservation et de la restauration
de la cathédrale Notre-Dame de Paris

DÉCISION N° 2026 – 017
Désignation à titre intérimaire du directeur des opérations

Le président de l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris,

Vu le décret n°2019-1250 du 28 novembre 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, et notamment le 6° de l'article 8 ;

Vu le décret du 4 juin 2026 portant nomination du directeur général délégué de l'Etablissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris - M. FAURE (Sébastien) ;

Vu l'organisation de l'établissement ;

Considérant que par décret du 4 juin 2026 susvisé, Monsieur Sébastien Faure, actuellement directeur des opérations de l'établissement public, a été nommé directeur général délégué de l'établissement public ;

Considérant qu'en conséquence, le poste de directeur des opérations est vacant ;

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité de service jusqu'à ce que le poste soit pourvu ;

DECIDE

Monsieur Alexandre PERNIN est chargé d'exercer par intérim les fonctions de directeur des opérations de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, à compter du 8 juin 2026.

Fait à Paris,

Philippe JOST